Province de Liège
Arrondissement de Liège

Trooz, le 24 juillet 2020.

AVIS aux commerçants

Commune de Trooz

N/réf : 1.824.5/347911/BF/vb

Objet : Covid 19, nouvelles mesures

Madame,
Monsieur,

Respectant les décisions prises par le Conseil National de Sécurité le 23 juillet 2020, nous vous confirmons que les mesures suivantes sont d'application sur tout le territoire à partir du samedi 25 juillet :

- En plus des obligations déjà en vigueur, **le port du masque** sera aussi **obligatoire** :

- dans les **rues commerçantes** et **tout endroit** privé ou public à **forte fréquentation** ;
- dans les **établissements de l'Horeca**, sauf quand les personnes sont assises à leur table.

- L'heure de fermeture des **magasins de nuit** sera avancée à 22 heures ;
- Il sera également demandé aux clients de l'Horeca de laisser un **moyen de contact** à l'établissement pour pouvoir être rapidement prévenus en cas de foyer épidémiologique.

Les contrôles seront renforcés. Si des foyers épidémiologiques devaient apparaitre sur leur territoire, les autorités locales ont toute la latitude pour agir directement et prendre des mesures graduelles pouvant aller de la fermeture d'un seul établissement à la mise en place de confinements locaux.

Nous vous rappelons que les **six « règles d'or »** restent d'application, à savoir :

- Respectez les mesures d'hygiène ;
- Favorisez les activités en extérieur ;
- Restez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ;
- Gardez une distance de sécurité (1m50) ;
- Limitez les contacts à 15 personnes par semaine ;
- Limitez les rassemblements à 15 personnes.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à former les numéros de téléphone suivants :

- Pour les entreprises wallonnes : 1890
- Pour les questions relatives à l'économie : 0800 120 33

et à consulter les sites :

- du SPF Economie via le lien : bit.ly/GuideCommerces

https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/coronavirus/activites-economiques/coronavirus-conseils-pour-la-0

- de l'UCM via le lien :

https://www.ucm.be/Independants-et-unis/Coronavirus-UCM-vous-informe

- 1890 : https://www.1890.be

Pour toute information communale, nous vous renvoyons vers le site communal www.trooz.be et la page facebook commune de trooz.

Nous sommes bien conscients des difficultés que ces décisions engendrent pour l'exercice de votre activité commerciale. L'effort doit être collectif afin de limiter, au maximum, la reprise de l'épidémie du Coronavirus. Il s'agit avant tout de protéger la santé des personnes les plus vulnérables.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège communal,

Le Directeur général, (s) La Bourgmestre ff., (s)

B. FOURNY J. DEGLIN